

Rapport d'Activité 2017

**Union Régionale
des Masseurs-Kinésithérapeutes
Libéraux de Bretagne**

13E Bd Solférino 35000 Rennes - Tél.: 02 99 84 15 16

Sommaire

L'Edito du Président	3
L'URPS MKLB	4
La Profession de Masseur-Kinésithérapeute	
Présentation de l'URPS MKLB	
Les Missions	
Budget 2017	
L'activité	
Nos projets URPS	
Représentation dans les Instances	12
Instances Régionales de la Démocratie Sanitaire	
Instances Territoriales de la Démocratie Sanitaire	
Les Organisations Territoriales	
Autres Instances et Groupes de Travail	
L'Interprofessionnalité	16
L'Inter-URPS	
L'Association GECO Lib'	

L'Edito du Président

Comme vous le constaterez dans ce document, 2017 aura été une année très intense pour notre URPS.

Dans la continuité de 2016, nous avons poursuivi la structuration administrative de notre URPS et recruter une Chargée de Mission en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps plein.



Nous avons amélioré et renforcé nos moyens de communication (modification du logo , optimisation du site internet, envois de newsletters, utilisation des réseaux sociaux,...) afin d'être plus facilement identifiable par nos mandants et nos partenaires.

Concernant les projets de l'URPS MKLB, l'année 2017 aura permis :

- Le démarrage de la construction , pas à pas, de notre ambitieux projet de Plateforme Régionale de Gardes Respiratoires.
- De formaliser de nouveaux partenariats avec des Organismes de Formation Continue.
- D'affirmer notre volonté d'intégrer notre profession dans le ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources) au niveau de la région Bretagne.
- De poursuivre les projets pluriprofessionnels au sein du Copil Inter-URPS et de l'association GECO Lib'.
- D'apporter notre participation à l'élaboration du futur Projet Régional de Santé (PRS2) 2018-2022.
- De soutenir le déploiement de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) et du Dossier Médical Partagé (DMP).

Enfin, l'année aura également été marquée par l'apparition de nouvelles formes de structurations pluridisciplinaires comme les ESP (Equipe de soins primaires), les CPTS (Communauté de Professionnel de Territoire de Santé) ou encore les PTA (Plateforme Territoriale d'Appui).

L'URPS MKLB sera attentive à la mise en place de ces nouveaux dispositifs qui s'intégreront progressivement dans notre paysage professionnel.

Olivier DARTOIS , Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.

L'URPS MKLB

La Profession de Masseur-Kinésithérapeute

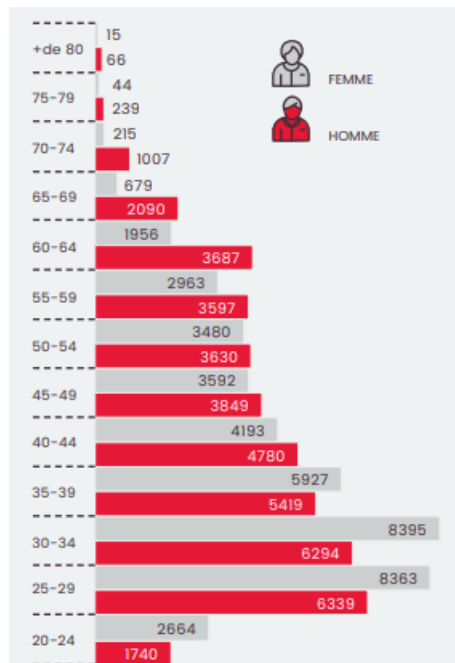
En 2017, il a été recensé **3436** Masseurs-Kinésithérapeutes exerçant en libéral dans la région Bretagne.

Avec 13 Masseurs-Kinésithérapeutes pour 10 000 habitants, la démographie professionnelle en Bretagne est légèrement supérieure à la moyenne nationale (12,4 pour 10 000 habitants).

On observe une féminisation et un rajeunissement progressifs de la profession.

En 2017, le point d'équité entre les femmes et les hommes a été atteint. (*voir graphique*)

L'ensemble des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux bretons participent au financement de l'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne (URPS MKLB).



Répartition Hommes-Femmes en France en 2017

Présentation de l'URPS MKLB

Le siège social de l'URPS MKLB se situe à « **la Maison des URPS** » au 13 E Boulevard Solférino à Rennes.

Ce lieu regroupe les URPS de différentes professions: Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Pédiatres-Podologues, Orthophonistes, Sages-Femmes, Orthoptistes et Biologistes

L'URPS MKLB est composée de 15 élus ainsi que d'une Chargée de mission salariée.



Le Bureau :

Olivier DARTOIS, Président
Tristan MARECHAL, Vice-Président
Mathieu SAINT CAST, Secrétaire
Agnès AUBERT, Secrétaire adjointe
Elena LE COLLEN, Trésorier
Sterenn HOUEL, Trésorier adjoint

Les Membres de l'Assemblée:

Elisabeth BOUCHER
Serge COLOMBEL
Adeline KERVAREC-GOLDFARB
Yves LABBE
Rozenn LAURENT
Yann LE HOUEROU
Stéphane MASSON
Marie PERSON
Magali TURBAN-GROGNEUF

Les Missions

Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale et participent notamment :

1. A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.
2. A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).
3. A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
4. A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
5. A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.
6. Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
7. A la mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).

Budget 2017

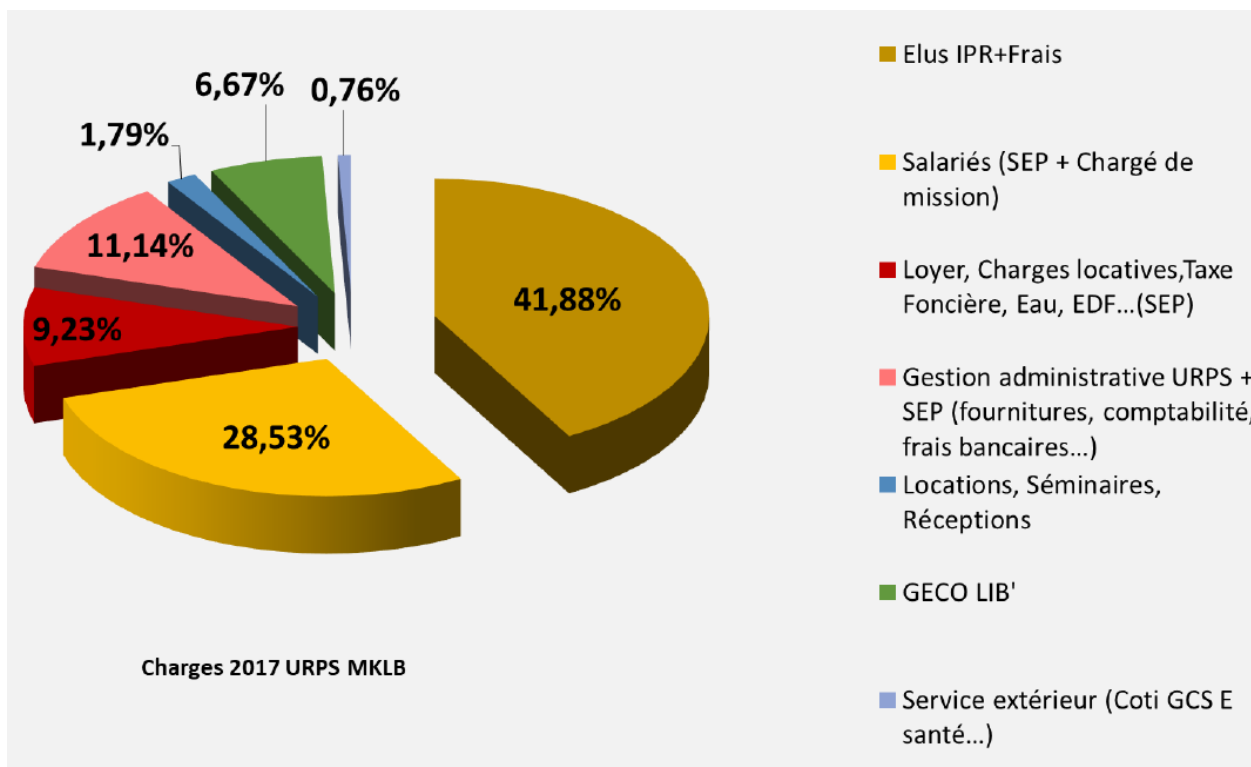
En 2017, l'URPS MKLB a perçu une dotation de 164 893 €.

Elle correspond aux cotisations obligatoires CURPS (Cotisation Union Régionale des Professionnels de Santé) prélevées chaque année sur les revenus des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne (0,1% des revenus) par les URSSAF.

Recettes	Dotation	164 893 €
	Divers	2 221 €
Charges		149 876 €
Résultat		16 938 €

Trésorerie au 31/12/17

316 599 €



IPR: Indemnité de Perte de Revenu

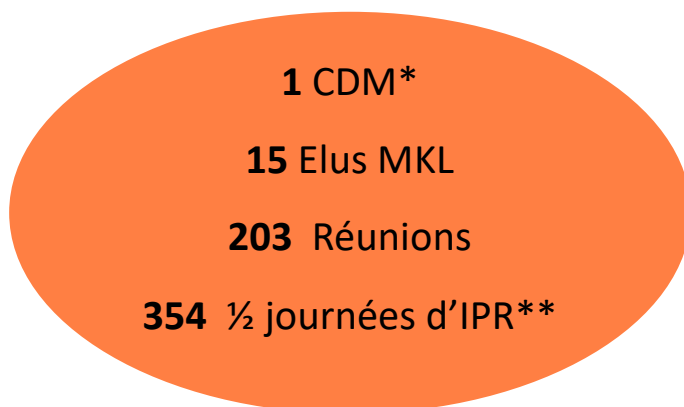
SEP: Société En Participation

L'activité

En 2017, l'URPS MKLB a recruté une chargée de mission salariée en CDI à temps plein.

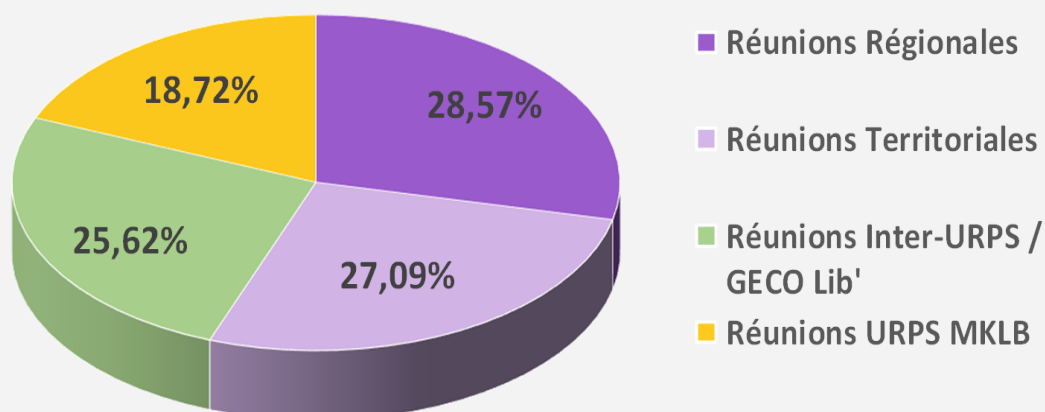
Ce recrutement permet d'assurer la gestion administrative, la conception et le suivi des projets de l'URPS MKLB.

3 Assemblées Générales et 5 réunions de Bureau ont été organisées au cours de l'année.



(*) Chargé(e) de Mission salarié(e)

(**) Indemnité de Perte de Revenu



Répartitions des Réunions 2017

Nos Projets URPS

Commission Communication

La commission communication mise en place au sein de l'URPS MKLB est constituée de 4 élus. Elle se réunit régulièrement pour travailler sur les newsletters à destination des mandants. Deux newsletters ont été rédigées par l'URPS MKLB en 2017 : elles ont été envoyées par courrier à l'ensemble des MKLB et sont également téléchargeables sur le site internet de l'URPS.

Ci-dessous, vous trouverez le contenu des newsletters :

JANVIER 2017

Actualités

- Déploiement de la messagerie sécurisée
- Les nouveaux territoires de démocratie sanitaire
- Déploiement du DMP

Les institutions

- L'URPS MKLB en quelques mots

Les projets en bref

- Projet d'une application mobile pour smartphone
- Organisation des gardes respiratoires sur le territoire breton

OCTOBRE 2017

Actualités

- L'IFMK de Rennes recherche des terrains de stage en libéral, garde respiratoire
- Arnaques au diagnostic d'accessibilité
- Messagerie sécurisée : que faire après sa création
- Les PTA
- Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3)
- Plateforme SPS (soins pour les professionnels de santé)

Exercice conventionnel

- Le bilan isolé
- Mémo prescription en Masso-Kinésithérapie

Projets en bref

- Déploiement du DMP
- Projet d'organisation des gardes respiratoires sur le territoire breton
- Construction du PRS 2

En 2017, le logo de l'URPS MKLB a subi quelques modifications :



Le Site internet

Un site internet a été actualisé en 2017 pour permettre aux mandants et aux partenaires de retrouver toute l'actualité de l'URPS MKLB : www.urps-mk-bretagne.org

Sur ce site, mis à jour régulièrement, différentes rubriques sont accessibles :

- Accueil
- Présentation
- Actualités
- Les actions
- Installation exercice
- Partenaires
- Boite à outils

Commission Exercice

La commission exercice mise en place au sein de l'URPS MKLB est constituée de 5 élus, elle vise à créer des documents pratiques à destination des MKLB et autres professionnels concernés.

En 2016, lors de l'analyse des prescriptions de soins en Masso-Kinésithérapie, les CPAM Bretonnes ont constaté que de nombreux libellés de prescription médicale étaient imprécis et engendraient des erreurs de cotation.

Ainsi, afin de permettre au MK d'appliquer la bonne cotation, il est indispensable que la prescription fasse référence aux indications de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP).

De ce fait, un travail, en partenariat avec l'URPS des Médecins Libéraux de Bretagne (URPS MLB), s'est engagé en 2016, afin d'élaborer un document rappelant les règles à respecter pour la prescription de Masso-Kinésithérapie.

Celui-ci a été transmis à l'ensemble des médecins et MK libéraux du territoire breton mais également aux Etablissements de Santé par l'intermédiaire de leurs fédérations respectives (FEHAP, FHF et FHP).



Dans la rubrique boîte à outils, on y retrouve notamment :

- Un Mémo sur la Prescription de Masso-Kinésithérapie
- Un guide sur les aides pour les professionnels de santé libéraux en Bretagne
- Un guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé



Précisions sur la Prescription de Masso-Kinésithérapie

Ce document a été élaboré suite aux multiples procédures engagées sur le territoire Breton par les Caisses de Sécurité Sociale à l'encontre de Masseurs-Kinésithérapeutes. L'objectif est de mettre en évidence les problématiques les plus fréquemment rencontrées au niveau des libellés des prescriptions de Masso-Kinésithérapie.

Ce qui est obligatoire pour une prise en charge des soins par l'Assurance Maladie

(en plus des données élémentaires obligatoires: identité du Patient, n° Adeli et RPPS du Prescripteur...)

- L'indication médicale, l'organe cible, la localisation...
- Utiliser une ordonnance bizonne pour les « **Affections Longues Durées** » (ALD).
- Préciser, s'il y a lieu, « **Accident de Travail** » (AT) ou « **Maladie Professionnelle** » (MP).

Ne pas oublier

- D'utiliser une prescription distincte par pathologie.
- D'indiquer, dans le cadre de la déambulation du patient âgé et en dehors d'une pathologie spécifique, « **Rééducation des deux membres inférieurs, de la posture et de l'équilibre ou des transferts** » pour permettre le travail de la verticalisation, des transferts, de la mobilisation, de l'équilibre et de la marche.
- De préciser « **A Domicile** » si nécessaire.

Ce qui ne doit pas figurer sur l'ordonnance

(car ne concerne pas les actes de Masso-Kinésithérapie)

- Une durée de validité de la prescription.
- La notion « **A renouveler** » (AR).
- L'intitulé « **Quantité suffisante pour...** » (QSP).



Le saviez-vous ?

Vous avez la possibilité de demander un **bilan isolé de kinésithérapie** :

- Bilan ostéo-articulaire simple des conséquences motrices des affections orthopédiques ou rhumatologiques inflammatoires ou non.
- Bilan musculaire (avec tests) des conséquences motrices des affections neurologiques.

La **Messagerie Sécurisée** vous permet de communiquer plus facilement entre Professionnels de Santé en assurant la sécurité et la traçabilité de vos échanges. (Informations sur la Messagerie Sécurisée auprès de votre URPS)

URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne
13 E Boulevard Solferino 35000 RENNES - Tel : 02 99 84 15 16
Mail: accueil@urps-mk-bretagne.org - Site: www.urps-mk-bretagne.org

Mai 2017

Commission Respiratoire

En 2017, l'URPS MKLB a initié son projet de mise en place d'une Plateforme Régionale de référencement des Gardes Respiratoires pour la région Bretagne.

Ce projet vise à soutenir, développer, organiser et augmenter la visibilité de l'offre de soins en Masso-Kinésithérapie, à destination des professionnels de Santé, des établissements de santé et des patients ayant besoin de soins d'urgence, les week-ends et les jours fériés.

Il contribuera également à favoriser le développement de nouveaux systèmes de garde dans les secteurs non pourvus et renforcer la permanence des soins en ville.

Travaux réalisés en 2017 :

- Recueil de données
- Interrogation du Conseil Régional de L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (approbation pour un recensement des gardes par l'URPS)
- Collecte d'information auprès des élus MKLB
- Elaboration d'un tableau récapitulatif des systèmes de garde actuels

Réflexion et construction du projet

Ce projet sera développé en 2018 par l'URPS MKLB.



Autres Actions

Prendre soins de la Santé des soignants

L'URPS MKLB est adhérente à l'association SPS (Soins aux Professionnels en Santé).

L'association SPS a pour origine le rassemblement d'un groupe d'experts souhaitant partager et défendre la santé des professionnels de santé rendus vulnérables.

Ses objectifs :

- Susciter une véritable prise de conscience et proposer des actions concrètes, notamment :
 - * Sur le repérage
 - * L'orientation et la prise en charge des professionnels de santé en souffrance
- Optimiser leur parcours de soins



association
SPS
SOINS AUX PROFESSIONNELS EN SANTÉ

JE SUIS SOIGNANT

Je me sens épuisé
J'ai trop de travail
Je me sens harcelé
Je n'en peux plus

J'ai besoin d'aide
J'ai décidé de m'en sortir

J'APPELE LA
PLATEFORME
SPS

N° Vert 0 805 23 23 36

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE OU UN PORTABLE
Entretiens anonymes et gratuits 24h/24 et 7j/7
pour tous les professionnels de santé, salariés, libéraux, étudiants et leur famille

Les Partenariats avec les Organismes de Formation Continue

Des conventions de partenariat ont été signées avec des organismes de formation continue en kinésithérapie. Elles ont pour objectif :

- De sensibiliser les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux à l'importance et l'obligation triennale du développement professionnel continu (DPC) en favorisant l'accès aux informations concernant les offres de formations
- D'informer et d'éclairer les MKL sur les missions et projets de l'URPS MKLB.

En 2017, quatre nouveaux partenariats ont été formalisés avec :

- Le Cercle d'Etude en Kinésithérapie Centre Bretagne (CEKCB)
- Le Centre d'Etudes Vendée-Atlantique de Kinésithérapie (CEVAK)
- L'Institut de Formation Pédiatrie-Podologie Ergothérapie Masso- Kinésithérapie (IFPEK)
- L'Institut National de la Kinésithérapie (INK)



Réunions d'information sur le Dépistage de l'Autisme

Début 2017, le Centre Ressources Autisme Bretagne et l'URPS MKLB ont organisé 4 réunions d'information sur les signes d'alerte de l'autisme et de TED / TSA (Troubles envahissants du développement / Troubles du Spectre Autistique) avant l'âge de 3 ans, les outils du dépistage, ainsi que les particularités de prises en charges des personnes avec autisme.

Moi(s) sans tabac

Moi(s) sans tabac est un défi collectif visant à inciter les fumeurs à s'engager dans une démarche d'arrêt du tabac. Les fumeurs bénéficient d'un accompagnement à travers des actions de communication et de prévention de proximité. L'URPS MKLB s'est engagé à sensibiliser les professionnels de santé sur cette thématique de santé publique.

En novembre, on arrête ensemble et en équipe !

Mois sans tabac

Représentation dans les Instances

Les élus URPS participent à la représentation des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux dans les différentes instances régionales et territoriales.

Instances régionales de la Démocratie Sanitaire

CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Bretagne est un lieu d'expression des acteurs de santé et des usagers.

Elle constitue une voie privilégiée pour recueillir les aspirations et les besoins en matière de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et participer ainsi à l'élaboration et la mise en place du Projet Régional de Santé.

Commission Permanente

Cette commission exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA, et coordonne les quatre commissions spécialisées listées ci-dessous.

L'URPS MKLB ne siège pas dans cette commission.

CSOS

La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) est une instance de réflexion éthique et d'évaluation de la politique régionale d'organisation des soins. Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire.

CSP

La Commission Spécialisée Prévention prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention. Elle peut également formuler des propositions sur la politique régionale en matière de prévention.

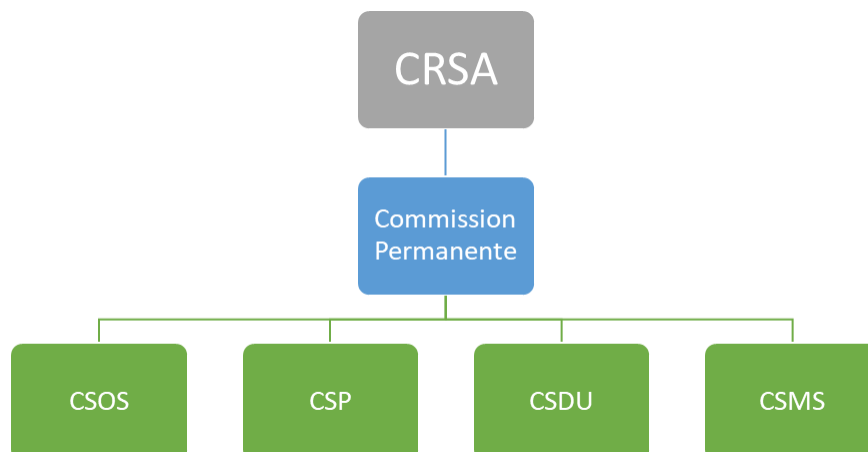
CSDU

La Commission Spécialisée Droits des Usagers est chargée d'élaborer avec les autres commissions, un rapport pour évaluer les conditions dans lesquelles les droits des usagers sont respectés.

L'URPS MKLB ne siège pas dans cette commission.

CSMS

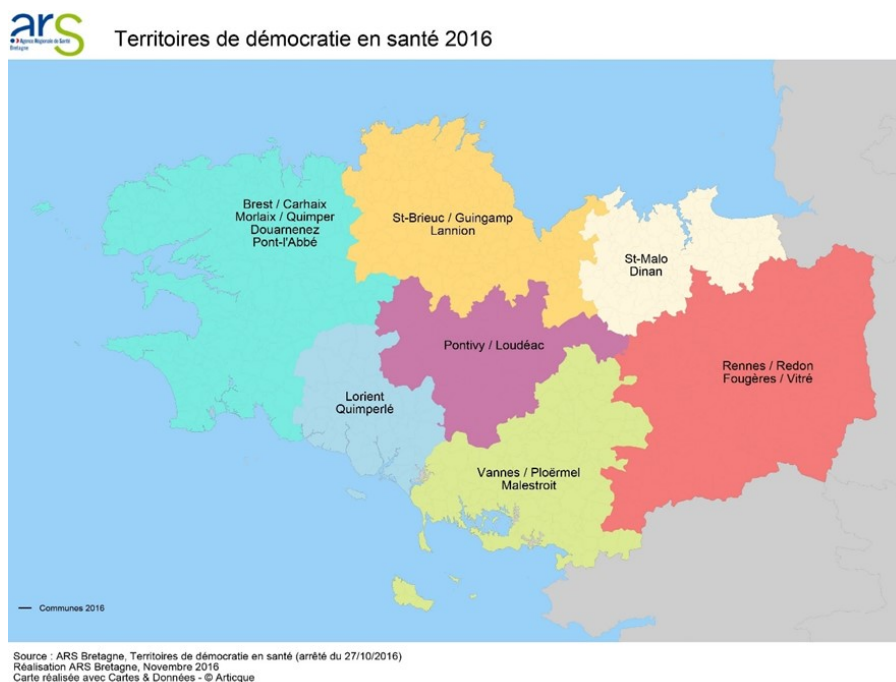
La Commission Spécialisée du Médico-Social donne un avis sur le projet de schéma de l'organisation médico-sociale et sur l'élaboration et l'actualisation du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).



Instances territoriales de la Démocratie Sanitaire

CTS

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), au nombre de sept, s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé. Ils constituent une véritable instance de débats, de concertations et de réflexions partagées au service des acteurs du système de santé et des usagers en proximité à partir d'une identification des spécificités des 7 territoires de santé.



Les Organisations Territoriales

PTA

Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) apportent un soutien aux professionnels de santé qui sont confrontés à des prises en charge de patients dits « complexes ». Leur travail se fait en collaboration avec le secteur social et médico-social.

Référencement des PTA opérationnelles ou en constitution en 2017:

- PTA Appui Santé Nord Finistère
- PTA Appui Santé du Pays de Fougères
- PTA Cap Santé Trégor
- PTA Appui aux professionnels de santé (Vannes-Muzillac)
- PTA de Quimper
- PTA de Lorient—Quimperlé
- PTA de Guingamp
- PTA de Saint-Brieuc
- PTA de Saint-Malo—Dinan
- PTA du Pays de Rennes
- PTA du Pays de Brocéliande

Autres Instances et Groupes de travail

CARPEC

La Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC) suit l'avancée des projets d'exercice coordonné des acteurs de terrain et donne son avis en cas de demande de financement.

CRONDPS

Le Comité Régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé rassemble les données harmonisées nécessaires aux analyses régionales relatives de la démographie des professionnels de santé, à leur implantation sur les territoires, à leurs modes d'exercice (pluriprofessionnel ou non) et à l'accès aux soins.

GTR PRS 2

Dans le cadre de la rédaction du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place plusieurs instances de concertation et d'expertise professionnelles appelées « GTR » (Groupes Thématiques Régionaux).

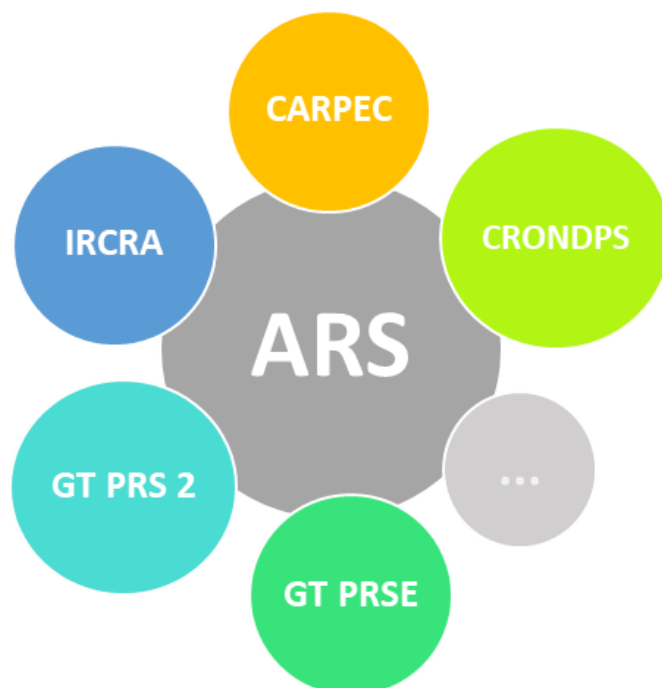
Les élus de l'URPS MKLB se sont investis dans les travaux du PRS.

Ils ont participé aux groupes de travail suivants :

- Groupe de travail organisation des soins de proximité
- Groupe de travail HAD (Hospitalisation à domicile)
- Groupe de travail maladies cardio-vasculaires – AVC
- Groupe de travail maladies chroniques
- Groupe de travail démographie des professionnels de santé

GTR PRSE

L'URPS MKLB a été associée à la rédaction et au comité de pilotage du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Initié en 2017, ce plan se déroule jusqu'en 2021.



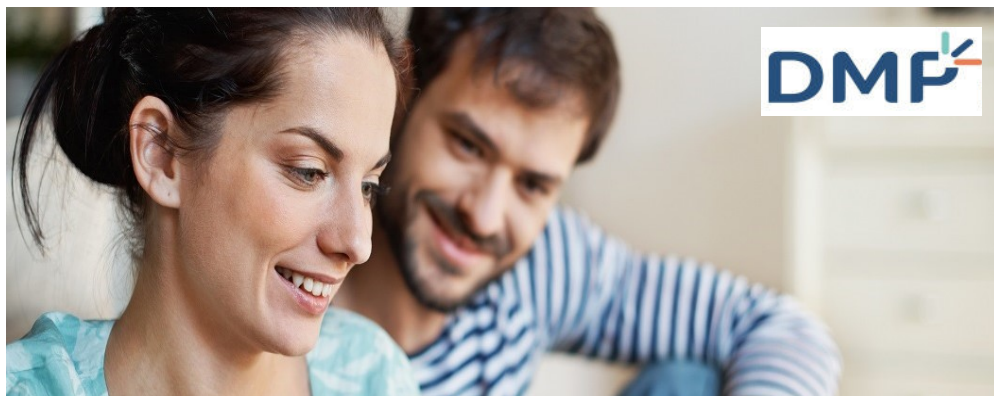
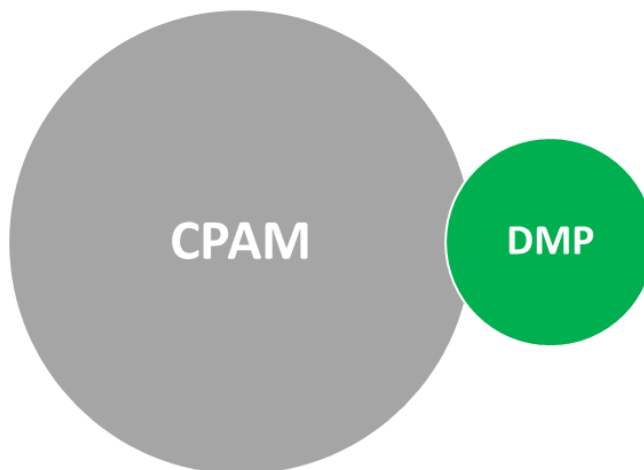
IRCRA

L'Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral étudie la demande d'adhésion au règlement arbitral des maisons de santé mono-sites ou multi-sites.

DMP

Face aux défis que représentent notamment le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, le Dossier Médical Partagé (DMP) est un outil qui permettra d'améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins pour tous.

Véritable carnet de santé informatisé et sécurisé, il contiendra les informations que les professionnels de santé auront jugé utiles à partager (compte-rendu d'hospitalisation, volet médical de synthèse produit par le médecin traitant, compte-rendu de consultation chez un spécialiste...).



CRSMSP

Le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé Pluridisciplinaires réunit les institutions publiques, ainsi que les représentants des professionnels de santé libéraux. Les aides financières qui résultent de ce comité de sélection sont conditionnées à la validation du projet de santé par l'ARS, elles ne concernent que la partie immobilière des projets.

L'Interprofessionnalité

L'Inter-URPS

Le COPIL Inter-URPS

Le comité de pilotage inter-URPS réunit, tous les premiers mardi du mois, les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues et Pharmaciens de façon à mener des projets communs et innovants avec une réflexion pluriprofessionnelle.

La journée Inter-URPS

La journée inter URPS du 16 mars 2017 a réuni les élus des URPS bretonnes à Larmor Plage autour des nouveaux concepts qui vont structurer l'organisation territoriale de demain. En effet, la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 fait émerger de nouvelles structurations qui orientent l'exercice des professionnels de santé vers plus de coordination: les Equipes de Soins Primaires (ESP), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA).



Les projets de l'Inter-URPS

Thrombose et cancer

Les URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, le Réseau Régional de Cancérologie OncoBretagne, les CHU de Brest et de Rennes, le CHG St Briec, le Département de Médecine Générale de la Faculté de Brest, le GETBO et le CIC-INSERM participent à un projet institutionnel territorial de santé publique sur le thème « Thrombose et Cancer en Bretagne ».

Ce projet a pour objectif d'améliorer le parcours de soins du patient dans le cadre de sa prise en charge autour de cette thématique par les différents professionnels de santé du secteur hospitalier et libéral. Plusieurs actions ont été définies et mises en place.

Des réunions d'informations pluriprofessionnelles à destination des professionnels ont été organisées en 2017 sur la région Bretagne.

Sterenn Mobilité

Développement d'une application mobile de télé-coordination et de télé-expertise afin de permettre à tout professionnel de santé d'obtenir l'avis d'un médecin généraliste ou spécialiste rapidement pour ce qui concerne la prise en charge de la douleur, la gestion des AVK, l'hypertension artérielle, la prise en charge post-opératoire, le risque de perte d'autonomie de la personne âgée et la dermatologie.



Article 70

Depuis 2012, le pôle de santé libéral et le centre hospitalier local de Saint-Méen-le-Grand ont été retenus pour participer à l'expérimentation de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui vise à une meilleure organisation et coordination du parcours de santé des personnes âgées. Il s'agit notamment de prévenir les recours évitables à l'hospitalisation et de coordonner les soins en sortie d'hospitalisation.

L'URPS MKLB participe au Comité de pilotage Article 70.

PAERPA

Dispositif visant à améliorer le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie.

L'expérimentation PAERPA en Bretagne est menée sur trois territoires : le Pays de Rennes, le Pays des Vallons de Vilaine et le Pays de Brocéliande.

De l'analyse des éléments du diagnostic quantitatif ressortent six axes de travail :

- Le repérage des facteurs de risques de la perte d'autonomie et des signes de fragilités à domicile pour les personnes âgées et leurs aidants
- L'organisation de l'entrée en établissement de santé
- L'organisation du retour à son lieu de vie (domicile ou institution) / Le risque de ré-hospitalisation
- L'accès aux soins
- L'accompagnement médico-social / Le lien santé-social
- Les affections psychiatriques chez la personne âgée



PAF (Personne Agée Fragile)

L'expérimentation porte sur la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées de plus de 70 ans. Elle est actuellement engagée sur trois territoires bretons : la Communauté de communes du Pays de Matignon (Côtes d'Armor), le Pays d'Auray (Morbihan) et Brest Métropole (Finistère). A l'initiative du COPIL Inter-URPS et soutenu par l'ARS de Bretagne, ce projet vise à rassembler les professionnels de santé de proximité autour de cette thématique afin prévenir au plus tôt les risques de fragilité et anticiper leurs conséquences, facteurs de dépendance chez les personnes âgées.

Des outils sont mis à la disposition des professionnels participant au projet afin de mieux



repérer des situations de fragilité. L'accent est mis également sur la co-construction entre professionnels libéraux et les gériatres, au sein de groupes de travail consacrés aux méthodes de repérage et à la prise en soins des patients.

Les professionnels de chaque territoire se sont réunis à 5 reprises en 2017. Ces soirées, réunissant une centaine de professionnels de santé libéraux, ont permis d'adapter les outils et d'obtenir leurs premiers retours d'expérience.

Avec la poursuite de l'étude en 2018, la dynamique engagée dans ces 3 territoires sera consolidée dans le temps.

BPCO

« UNANIME » est un projet de recherche expérimenté dans le Finistère depuis juin 2017. Son objectif est de repérer précocement les patients atteints de la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO).

La mise en place d'un repérage organisée et effectuée par chacun des professionnels de santé permet d'optimiser le parcours de soins du patient.

40 professionnels de santé du Finistère ont été formés et équipés pour le repérage des premiers signes de BPCO.

La mesure du souffle permet de dépister une potentielle BPCO et de définir l'âge pulmonaire du patient.

Le professionnel juge alors de la pertinence d'orienter ce dernier vers son médecin traitant.

Le pneumologue sera amené, dans un second temps, à confirmer ou non le diagnostic de la BPCO.

L' Association GECO Lib'

GECO Lib' est une association financée et portée par les URPS de Bretagne.

Elle accompagne les professionnels de santé libéraux souhaitant s'associer dans un exercice coordonné et de développer de nouvelles prises en charge pour les patients.

L'association apporte des outils, des compétences, des espaces d'échanges et un apprentissage partagé, permettant aux professionnels de structurer l'exercice coordonné.

La facilitation est un accompagnement réalisé par un professionnel de santé libéral et un chargé de mission dépêché par GECO Lib'.

Très concrètement, il s'agit d'être dans une démarche de co-développement avec les acteurs du territoire en :

- Les accompagnant dans la définition et la mise en œuvre de leur projet afin de répondre au mieux aux besoins ressentis par ces professionnels de santé.
- Les informant sur les différents dispositifs de coordination possibles, les sources de financement et les modalités d'accompagnement à partir d'une information éclairée, objective et actualisée.
- Les accompagnant dans la méthodologie de mise en œuvre de leur projet.
- Leur apportant l'expérience et l'expertise de GECO Lib' qui découlent des projets existants.



Groupes libéraux d'exercice coordonné en santé

www.gecolib.fr

Rédaction et mise en page:

Virginie MORIN, Hadrien LEVENES, Olivier DARTOIS

Comité de lecture :

Elus de l'URPS MKLB



Réalisation : URPS MKLB

Septembre 2018